

Analyse du territoire I	UE 17
--------------------------------	--------------

CATEGORIE : AGRONOMIQUE	SECTION : Gestion de l'Environnement Urbain
	OPTION :
Année : BLOC 2	
Acronyme : GEU21ANAT1	
Langues d'enseignement : Français	
Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA Bâtiment 4C - 1er étage Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles	
Enseignant responsable : HUBERT L. - laurie.hubert@cniadb.be	
Autre(s) enseignant(s) de l'UE :	
Nombre d'heures : 60 h	Nombre de crédits : 4 ECTS (Facteur de pondération)
Niveau du cycle : 1	Période : Q1
Cadre européen de certification : Niveau 6	
Liste des UE pré requises : Néant	
Liste des UE co requises : Néant	
Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :	
Cours obligatoire dans le programme.	

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en **Gestion de l'Environnement Urbain** est capable de :

- élaborer, individuellement ou en groupe, sur base de l'analyse d'informations scientifiques ou techniques des documents didactiques ou des fiches techniques relatives à des produits ou services de la profession
- communiquer, individuellement ou en groupe, le contenu d'une fiche technique et/ou d'un document scientifique relatif à la gestion de l'environnement urbain, de manière attractive, interactive et adaptée à un public cible
- poser le diagnostic d'un site urbain, sur base d'une analyse critériée permettant la planification et la réalisation d'un projet d'aménagement, et le présenter sous forme visuelle

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Manipulation basique d'un PC dans un environnement Windows



Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

DAO :

Objectifs :

Familiariser l'étudiant à l'utilisation professionnelle de logiciels de dessin et de conception assistés par ordinateur correspondant aux besoins actuels des entreprises et bureaux d'études

Contenu :

Notions de base du dessin technique 2D sur logiciels professionnels de DAO-CAO : gestion des paramètres, outils de création et de modification, gestion des calques, gestion des lignes de repères, mise en page...

Système d'information géographiques :

Objectifs :

Familiariser l'étudiant à l'utilisation élémentaire et raisonnée de Systèmes d'Informations Géographiques (SIG)

Contenu :

Introduction aux Systèmes d'Informations Géographiques (notion de géomatique, concept et composantes d'un SIG, enjeux, domaines d'utilisation,...); systèmes de coordonnées (notion de géodésie, définition d'un Système de Coordonnées, transformations, projections,...); les données (types, formats, contenus,...); acquisition de données (ex: serveur de données géographiques, relevé de terrain,...), traitement (ex: géoréférencement, numérisation), interrogation (ex: requêtes spatiales et attributaires) et création d'informations géographiques (ex: via analyse spatiale); édition de cartes

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

DAO :

Exposés théoriques et méthodes incitatives, travail dirigé en salle d'informatique.

Système d'information géographiques :

Exposés théoriques et méthodes incitatives , travail dirigé en salle d'informatique.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session					
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral		
DAO	30	2	40%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Système d'information géographiques	30	2	60%	0%	30%	70%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

L'absence non justifiée à une des deux activités d'apprentissage implique la mention « Absence non justifiée » pour l'ensemble de l'UE.

La note est calculée selon les modalités suivantes :

- si aucune des notes n'est strictement inférieure à 10/20, la note finale est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage;

Système d'Information Géographique

1ère session : Le travail est à déposer sur support informatique (fichiers placés dans un dossier dénommé comme suit : ExamJAN_SIG_2GEU_NOMPrénom) au moment et à l'endroit indiqué sur l'horaire des examens de première session. Par mesure de précaution, l'étudiant devra également envoyer une copie du travail déposé à l'adresse laurie.hubert@cnldb.be le jour de la remise.

Le jour du dépôt du travail, un examen écrit aura lieu. Il pourra porter pour partie sur la résolution de questions portant sur le travail déposé et visant à vérifier la bonne compréhension/maitrise de celui-ci par l'étudiant. Il pourra, bien sûr, également porter sur d'autres exercices.

2ème session : En cas de seconde session, l'étudiant l'évaluation se fera uniquement sous la forme d'un examen écrit.

DAO-CAO

1ère session : L'évaluation consiste en un examen écrit. Celui-ci porte sur la résolution d'un exercice pratique de synthèse. Tous les supports théoriques et le formulaire sont autorisés le jour de l'examen.

2ème session : session, l'évaluation consiste en un examen écrit. Celui-ci porte sur la résolution d'un exercice pratique de synthèse. Tous les supports théoriques et le formulaire sont autorisés le jour de l'examen.

Justifier la NR en 2de session :

* Le cas échéant, les évaluations de la session d'examens de janvier ne sont reportées en juin que si la note est $\geq 10/20$.

Informations complémentaires :

Absences:

Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère.

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **DAO**, l'étudiant est capable de :

Reproduire, mettre à jour un dessin (coupe technique, vue en plan, ...) relatif à une étude de gestion de l'environnement urbain à partir d'un logiciel de DAO et ce, de manière précise, organisée et en un temps limité conformément aux besoins actuels des entreprises et bureaux d'études.

À l'issue du cours de **Système d'information géographiques**, l'étudiant est capable de :

- traiter et interroger des données en lien avec son domaine de formation à partir d'un logiciel de SIG (QGis)

- créer et présenter de l'information géographique sous forme cartographique en lien avec son domaine de formation à partir d'un logiciel de SIG (QGis)

Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

DAO :

Note de cours, fiches et fichiers d'exercices

Système d'information géographiques :

Note de cours, fiches et fichiers d'exercices téléchargeables sur le campus numérique

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

DAO :

Le Frapper O., AutoCAD 2015 Des fondamentaux à la présentation détaillée autour de projets professionnels, éd. Eni, 2016.

Système d'information géographiques :

Site Internet : <http://www.qgis.org/fr/docs/>